L’autorisation préalable de mise en location (ou permis de louer) est régie par les articles L635-1 et suivants et R635-1 et suivants du Code de la construction et de l’habitation.

Ce régime spécifique s’applique-t-il à ma situation ? Pour cela, il faut respecter les critères suivants :

* Je suis un propriétaire-bailleur privé ou un mandataire d’un bailleur privé et je souhaite **mettre en location un bien à usage de résidence principale** à compter du 4 avril 2025 (*ne s’applique pas pour les locations en cours ni les renouvellements tacites de baux d’habitation*) ;
* Mon bien se situe dans le périmètre délimité par le Conseil municipal, à savoir :
* Place de la Mairie,
* Rue du Luxembourg,
* Rue du Général Patton,
* Rue de la République,
* Rue Robert Schuman,
* Impasse du Chardon,
* Impasse Anatole France,
* Rue Charles de Gaulle,
* Rue de l’Eglise,
* Rue de la Fontaine,
* Rue du Lion
* Rue Pasteur,
* Rue des Fleurs,
* Rue des Roses,
* Rue des Violettes,
* Rue du Maréchal Leclerc,
* Rue des Lilas,
* Rue des Mineurs,
* Impasse des Mineurs.

Dans ce cas-là, que dois-je faire ?

* Je télécharge le formulaire d’autorisation préalable de mise en location disponible sur le site de la mairie, ou sur le site www.service-public.fr.
* Je remplis le formulaire, j’y ajoute les pièces obligatoires et je dépose mon dossier à la mairie (ou je l’envoie par mail à l’adresse suivante : techniques@hettange-grande.fr).

La Ville a **un mois** pour instruire le dossier et rendre une décision. Le silence de l’administration passé le délai vaut acceptation.

/ !\ ATTENTION :

* Une visite du logement sera nécessaire pour finaliser l’instruction du dossier ;
* Les conditions de décence devront être respectées (la grille utilisée par les agents municipaux pour l’évaluation du logement est disponible sur le site de la ville) ;
* Je ne pourrais mettre mon bien en location qu’une fois l’autorisation délivrée.

Pour plus d’informations, vous pouvez contacter le service technique : par téléphone 03 82 53 98 54 ou par mail : techniques@hettange-grande.fr ou bien en prenant RDV : https://www.ville-hettange-grande.com/urbanisme-amenagement/urbanisme/